



info

CIMENTERIES | SCP 106.01 | MARS 2025

CONTENU

- 1 Salaires à partir du 1^{er} mars 2025
- 2 Primes d'équipes

1. SALAIRES À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2025

SALAIRE HORAIRE PAR CATÉGORIE			
2 ^{ème} Catégorie	21,3418 €	Catégorie A	21,9988 €
3 ^{ème} Catégorie	21,6185 €	Catégorie B	22,8864 €
4 ^{ème} Catégorie	21,9270 €	Catégorie C	23,4359 €
5 ^{ème} Catégorie	22,4088 €	Catégorie D	23,9895 €
6 ^{ème} Catégorie	22,8864 €	Catégorie E	24,8708 €
7 ^{ème} Catégorie	23,7634 €	Catégorie F	25,3884 €
		Catégorie G	25,9084 €
		Catégorie H	26,4259 €

2. PRIMES D'ÉQUIPES

Le salaire de référence est constitué par la moyenne arithmétique des salaires catégoriels de 4 à 7 et de B à H =
 $23,7263 \text{ €} \times 1,110420 = 26,34616 \text{ €}$

2% de 26,3462 €	0,5269 € (pause du matin)
5% de 26,3462 €	1,3173 € (pause de l'après-midi)
15% de 26,3462 €	3,9519 € (pause de nuit)

TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !



LES TRAVAILLEURS PAIENT A NOUVEAU LA FACTURE !

Incertitude sur les
effets de retour
7,8 milliards

Efforts des
travailleurs
12,8 milliards

Efforts des
épaules les
plus larges
1,4 milliard

**“L'ÉQUILIBRE”
SELON L'ARIZONA**

Grève générale le 31 mars 2025

